

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 août 2023

Séance ordinaire du **29 août 2023** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers : Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire
En fonction : 15 Secrétaire de séance : M. DEMARE Alain
Présents : 14
Absents : 01 Date de convocation : 22 août 2023
Nombre de procuration(s) : 1

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie
LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent (arrivé à 20 h 45) - OFFENBURGER Céline
RIEUX Dominique - ROSFELDER Dominique - SAETTEL Christiane - SCHOSSELER Daniel - URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : Mme TANGHE Marielle (Mme TANGHE a donné procuration à Mme MOSCHLER Isabelle)

3. Finances

3B/ Emprunt - Remboursement du crédit-relais n°146529G et réalisation d'un emprunt de 150 000,- €

Afin de préfinancer des travaux communaux en attente du versement du FCTVA et des subventions, la Commune d'Innenheim a, par délibération en date du 8 juin 2021, décidé la souscription d'un crédit relais de 300 000,- € sur une durée de 2 ans auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe. Ce crédit a été totalement mobilisé.

Un remboursement anticipé de 150 000 € a été effectué au 15 juin 2023. Il reste donc 150 000,-€ à rembourser avant la date d'échéance fixée au 25 octobre 2023.

Afin de pouvoir rembourser cet emprunt, M. le Maire propose de le substituer par un autre prêt relais et soumet au Conseil Municipal, les conditions financières de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe :


Emprunteur : Commune d'Innenheim
Objet : Prêt relais - Préfinancement FCTVA/Subvention
Durée : 2 ans
Durée totale (en nombre d'échéances) : 8
Montant : 150 000,- €
Taux d'intérêt fixe : 4,70%
Paiement des intérêts : Trimestriellement (les intérêts sont calculés au prorata sur le montant des fonds réellement utilisés)
Base de calcul des intérêts : 30 / 360 jours
Mode d'amortissement : In fine
(Remboursement du capital)

Départ d'amortissement : Jour du versement intégral des fonds
Frais de dossier : 0,00 €
Remboursement anticipé total du capital : Possible à toute date sans indemnité
Versement des fonds : En une fois, au plus tard le 11/02/2024


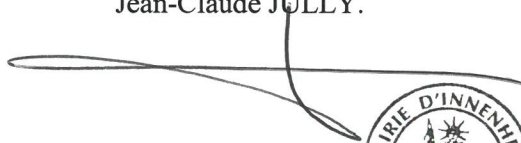
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** la proposition de la Caisse d'Epargne selon les caractéristiques ci-dessus,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer le contrat de prêt y afférent et de l'habiliter à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux diverses opérations prévues par le contrat.

Le secrétaire de séance,
Alain DEMARE.



Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 4 septembre 2023
Le Maire,
Jean-Claude JULLY.



Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim le 05 septembre 2023.